

REGLEMENT DE CONSULTATION
P_027_2026 (article R2122-8 du Code de la Commande Publique)

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

01/07/2026, 12H

OBJET	Diagnostic de Performance Energétique
ETENDUE DU BESOIN ET PRINCIPALES CARACTERISTIQUES	L'étendue et les caractéristiques sont définis dans le CCP valant AE
LIEU D'EXECUTION	17/19 avenue de Flandre Paris 19 ^{ème} .
DATE PREVISIONNELLE DU DEBUT DES PRESTATIONS	A la date de notification du marché.
DELAI D'EXECUTION	3 semaines calendaire
JUSTIFICATIFS A PRODUIRE POUR LA CANDIDATURE	– DC1 et DC2 ; – Présentation de la société comprenant des références professionnelles contrôlables équivalentes de moins de trois ans ; – Déclaration des effectifs et moyens matériels ; – Chiffres d'affaires des trois derniers exercices ; – Certification DPE avec mention – Assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité conformément à l'article L.271-6 du code de la construction et de l'habitation au moment de la mission réalisée
CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	– Le présent règlement de la consultation (RC) – Le CCP valant AE – Décomposition du prix global à compléter ;
PIECES DE L'OFFRE	– Le CCP valant AE complété ; – Décomposition du prix global forfaitaire dûment complété ; – Le mémoire technique répondant aux critères ci-dessous – Attestation de visite
CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	<u>Critère 1 : prix 10 points</u> Critère prix pondéré à 40% sera évalué sur la base de la DPGF <u>Critère 2 : valeur technique 10 points</u> Critère valeur technique pondéré à 60% sera évalué sur la base de : – Sous critère 1 : 6 points ○ Méthodologie et organisation appliquée

	– Sous critère 2 : 3 points ○ Moyens humains – Sous critère 3 : 1 point ○ Planning détaillé
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES	Mercredi 01 juillet 2026 à 12h00.
DUREE DE VALIDITE DES OFFRES	80 jours
VISITE	La visite sur site est obligatoire • Elle aura lieu le 22/06/26, à 10h. • Une seconde visite est prévue le 23/06/26, à 10h. Une prise de RDV doit être effectuée en prenant contact 24 heures avant la visite auprès de Monsieur : • Jean-Michel CAPOT, 06 64 26 23 23 ; jean-michel.capot@assurance-maladie.fr A l'issue de cette visite, le candidat se voit remettre un certificat attestant de sa visite qu'il devra joindre aux documents remis lors de sa réponse à la procédure.
NEGOCIATION	La CRAMIF se réserve le droit de négocier avec les deux candidats arrivés en tête du classement des offres dans le respect de la liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Toutefois, la CRAMIF pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. La négociation peut prendre la forme d'un échange écrit (courriel) et/ou d'une rencontre bilatérale. Elle peut porter sur tous les éléments de l'offre.
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Les candidats devront faire une demande écrite sur la plateforme PLACE au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres mentionnée ci-dessus. Une réponse sera alors publiée au plus tard 3 jours avant la date limite de remise des offres.
TRANSMISSION ELECTRONIQUE	La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) ou par simple courriel n'est pas autorisée. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : DOC, XLS, PDF, ZIP, JPG.

	La signature par le candidat de son offre est possible mais non obligatoire. Le candidat est toutefois informé que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de sa part à signer le marché qui lui serait attribué. Cependant, le candidat qui ferait le choix de signer les pièces par voie électronique doit impérativement disposer d'un certificat de signature électronique conforme aux dispositions de l'arrêté du 12 avril 2018. Les candidats peuvent remettre, dans les délais impartis pour la remise des plis figurant en page de garde, une copie de sauvegarde sur support physique électronique. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « Copie de sauvegarde ». En aucun cas elle ne pourra venir compléter l'offre électronique. Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par la CRAMIF s'il n'est pas ouvert. Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé par courrier à l'adresse suivante : CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE D'ILE DE FRANCE Service achats/marchés – Pièce 1014 17/19 Avenue de Flandre – 75954 PARIS CEDEX 19 et portera les mentions suivantes : Copie de sauvegarde REF. : P_027_2026 – Diagnostic de Performance Énergétique Copie de sauvegarde NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER
--	--

MODALITES DE RETRAIT ET DE REMISE DES OFFRES :

L'offre du candidat sera remise au plus tard à la date et l'heure mentionnées dans les cases ci-dessus selon sur la plateforme PLACE.